ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes

Question écrite n° 47680

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la mise en oeuvre et l'évaluation du programme Trace. Ce sont les missions locales et les permanences d'accueil d'information et d'orientation qui sont les maîtres d'oeuvre du programme Trace dont l'ambition est de donner à chaque jeune de seize à vingt-cinq ans en grande difficulté une nouvelle chance. Le parcours d'insertion personnalisé qui leur est offert sur dix-huit mois fait l'objet d'un accompagnement renforcé. Les objectifs sont à la hauteur des besoins puisque Trace doit concerner 100 000 jeunes sur la période 1998-2000 avec des parcours vraiment personnalisés. L'Etat y consacre des moyens importants. Les régions ont presque toutes relevé le défi. Des difficultés sont parfois survenues pour remettre à niveau des jeunes sans formation ou pour financer à parité les postes créés. Quoiqu'il en soit, à la fin mars 2000, plus de 50 000 jeunes avaient engagé un parcours d'insertion. 75 % de ceux entrés dans le dispositif il y a quinze mois ont un emploi ou sont en formation. La moitié de ceux qui ont achevé leur parcours détient un emploi stable. En conséquence, il lui demande comment ce programme a été mis en oeuvre, quel bilan peut déjà en être tiré et si cette action peut être prolongée pour que chaque jeune puisse désormais prétendre à sa part de la croissance retrouvée.

Texte de la réponse

Le programme TRACE, inclus dans la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, a pour objet l'insertion professionnelle durable de jeunes en difficulté. Le pilotage du programme est confié au réseau d'accueil et d'orientation des jeunes pilote. Le réseau s'appuie sur la mobilisation des partenariats locaux pour un suivi individualisé des jeunes et une approche globale des problèmes qu'ils rencontrent. La mise en place du programme s'est accompagnée d'un renforcement des moyens en personnel des missions locales et PAIO, 700 postes ont été créés, ils sont cofinancés à parité par les conseils régionaux et les collectivités locales. Par ailleurs, des opérateurs externes aux réseaux d'accueil des jeunes ont en charge le suivi de 30 000 jeunes (au titre des entrées prévues en 1998, 1999 et 2000). Ils sont rémunérés sur la base de 12 000 F par jeune suivi. Afin de réussir au mieux l'insertion durable des jeunes bénéficiaires du programme, au-delà de la qualité et de l'intensité due l'accompagnement, la circulaire d'application du programme (DGEFP/DIIJ/DSS du 3 août 1999) prévoit : la mise en place d'une offre de formation adaptée aux jeunes. Un travail est accompli avec les conseils régionaux pour aménager des possibilités d'accès spécifiques des jeunes du programme TRACE aux programmes régionaux de formation et pour adapter ces formations aux besoins de ces jeunes. Le développement de périodes d'immersion dans les entreprises du secteur marchand. Beaucoup de jeunes de TRACE sont particulièrement éloignés des entreprises. Trois axes sont proposés pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un vrai contact avec l'entreprise : période d'observation de courte durée (5 jours maximum), développement du contrat d'orientation, évaluation en milieu de travail mis en place par l'ANPE. L'organisation d'un accès privilégié aux mesures de lutte contre le chômage de longue durée et les exclusions. Les opérateurs doivent être en situation de prendre des engagements vis-à-vis des jeunes et de respecter les délais convenus. A la fin août 2000 plus de 68 000 jeunes sont entrés dans le programme. Une étude de la DARES donne les indications mentionnées ci-après sur le profil des jeunes bénéficiaires du programme : 95 % ont un niveau de

formation au plus égal à celui du CAP ; 54 % ont quitté le système scolaire depuis plus de 3 ans ; 76 % ne perçoivent aucune allocation ; plus de 30 % se déclarent non affiliés à la sécurité sociale ; 30 % habitent une zone urbaine sensible. Une étude plus qualitative, confirme que ce sont des jeunes qui cumulent des difficultés de tous ordres qui sont les bénéficiaires du programme même si dans un cas sur deux le jeune a bénéficié d'une des mesures de la politique de l'emploi ou d'un stage. Ceci n'a pas été suffisant pour une insertion sociale et professionnelle durable. Sur les 10 441 jeunes qui sont sortis du programme à la fin août 2000, 4 657 sont sortis vers un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois). La philosophie du programme TRACE qui a permis une forte remobilisation autour de l'insertion des jeunes connaissant de grandes difficultés est très largement appréciée. Cette appréciation positive s'est traduite concrètement par une mobilisation des acteurs institutionnels aux différents niveaux de pilotage. Cette mobilisation se renforce progressivement en ce qui concerne les conseils régionaux et les conseils généraux. Les réseaux associatifs apportent également une contribution à ce programme. Parce qu'ils apprécient la disponibilité des référents et leur attention, l'appréciation portée par les jeunes eux-mêmes est très positive. Au titre du projet de LFI 2001, il est prévu un objectif de 60 000 nouveaux bénéficiaires du programme qui donneront lieu à création de 80 nouveaux postes créés dans le réseau d'accueil des jeunes, ainsi que les crédits nécessaires au traitement de 12 500 jeunes par les opérateurs externes.

Données clés

Auteur : M. Armand Jung
Circonscription : Bas-Rhin (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47680
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3520
Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5054